

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 072-217201805-20260505-2026_035-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS
5 mai 2026
N° 2026/035

Date de convocation
28/04/2026

Date d'affichage
28/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Acte rendu exécutoire
après transmission
électronique

Le Conseil Municipal de la Ville de Mangers, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 5 mai 2026 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire.

Présents :

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Virginie ANDRY, Hervé FRELON, Sophie MARDEYA, Gérard EVRARD, Régis PAUMIER, Valérie CHAUVIN, Sylvie AUBRY, Odile DESLAIS, Vincent MAILLIART, Annie HOGER, Yohann BOIVIN, Martine CHARON, Michel Le MEN, Sylvie DELORME, Benjamin HERVE, Murielle BERTRAND, Emmanuel GOURDEAU, Sylvie LUSSON, Rabbi KOKOLO, Marie-Noëlle LEROI, Bernard LEAUTE

Absents et excusés: sans objet

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe PIERREDON donne pouvoir à Monsieur Gérard EVRARD
Madame Magali LOUAULT donne pouvoir à Madame Valérie CHAUVIN

Monsieur Yohann BOIVIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : **Renouvellement de la commission communale des impôts directs - CCID**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) à la suite du renouvellement du conseil municipal ;

Considérant que cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président ;
- de 8 commissaires titulaires ;
- de 8 commissaires suppléants ;

Considérant que les commissaires sont désignés par le directeur départemental/régional des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

Décide de désigner les personnes suivantes dont seulement 8 titulaires et 8 suppléants seront retenus par le directeur départemental des finances publiques :

Article 1 :

Décide de désigner les personnes suivantes dont seulement 8 titulaires et 8 suppléants seront retenus par le directeur départemental des finances publiques :

et de proposer une liste de contribuables en nombre double, soit :

- 16 titulaires potentiels ; (dont 8 seront retenus par le directeur départemental des finances publiques)
- 16 suppléants potentiels ; (dont 8 seront retenus par le directeur départemental des finances publiques)

soit un total de 32 personnes selon la population de la commune

Article 2 :

La liste des contribuables proposée est la suivante : Liste des commissaires titulaires et suppléants

- Titulaires : (16 noms)

	SAUSSE Romuald
	CAVET Maylis
	DESLAIS Yves
	BRYJA Caroline
	PIERREDON Christophe
	DELAUNAY Bérangère
	RICHARD Stanislas
	AUBRY Sylvie
	GILOUPPE Jean-Claude
	CHARON Martine
	EVARD Gérard
	MARCADE Arlette
	PAUMIER Régis
	Sylvie LUSSON
	MALLIART Vincent
	Barbara FROGER

- Suppléants : (16 noms)

	ETIENNE Jean-Michel
	LEGER Madeleine
	BOIVIN Johann
	HOGER Annie
	PAYEN Steve
	DELORME Sylvie
	BRIANT Kyllian
	PLESSIS Laurent
	MALLIART Céline
	ORY Philippe
	DELORME Joël
	HERAND Sophie
	LLONEARM Marie
	RICHARD Catherine
	LE MEN Michel
	BERTAN Murielle

Article 3 :

De transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques pour désignation des membres de la CCID.


Article 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 3

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF

